
Soutien aux associations étudiantes

Enseignement supérieur

Dans le cadre du soutien à la vie étudiante et universitaire, la Ville accompagne les associations étudiantes dans leurs projets.

Les associations ont deux possibilités pour être aidées : directement par une demande et un dépôt de dossier auprès du Service Jeunesse de la Ville de Clermont-Ferrand ou en déposant un dossier de demande de subvention commun dans le cadre du Fonds de Solidarité au Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) avec l'Université Clermont Auvergne et le Crous Clermont Auvergne.

1/ Une demande et un dépôt de dossier directs auprès du Service Jeunesse

Pour votre demande de subvention numéraire et/ou en nature, votre association étudiante doit impérativement s'inscrire en ligne.

Elle doit, en parallèle, prendre connaissance et signer la charte établie par la Ville de Clermont-Ferrand, accompagnée du contrat d'engagement républicain.

Et enfin, remplir un formulaire unique.

Attention : si l'association n'est pas inscrite sur le Portail associatif de la Ville, elle ne pourra pas prétendre à la subvention.

Inscription en ligne de votre association.

2/ Une demande dans le cadre du Fonds de Solidarité au Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Votre projet associatif peut être financé dans le cadre du FSDIE par l'Université Clermont Auvergne, et/ou le CROUS Clermont Auvergne et/ou la Ville de Clermont-Ferrand via un dossier unique.

Dans ce cas, vous devez adresser votre dossier de subvention à chaque financeur potentiel.

Votre dossier doit être constitué sérieusement et doit s'attacher à décrire de manière précise l'action (contexte, objectifs, missions, indicateurs de réussite, etc.)

Le dossier commun est consultable en ligne, avec la liste de toutes les pièces nécessaires.

La constitution de ce dossier doit être impérativement doublée d'une inscription en ligne de votre association.

Attention : La date limite de dépôt de la prochaine commission est fixée au **12 avril 2024** (commissions le 23 mai 2024).

Inscription en ligne de votre association

Contact

La Ville de Clermont-Ferrand : [***enseignement-superieur@ville-clermont-ferrand.fr***](mailto:enseignement-superieur@ville-clermont-ferrand.fr)